

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16 AVRIL 2012 à 20 h

Présents : FILLET Pierre-Louis, FEUGIER Monique, FILLET Nadège, HUSTACHE Pierre, CHAZOT Gilles, BATHIER David , ROCHE Jean-Maurice, DROGUE Pierre, BLANC Astrid

Absents : CHATELAN Françoise (a donné pouvoir), GONTIER Jean-Louis

Secrétaires de séance : Michèle BONNARD, Delphine GREVE

1. EAU-ASSAINISSEMENT

✓ **Convention assistance maîtrise d'ouvrage pour le projet de station d'épuration**

Le 2 avril, les membres de la commission eau-assainissement ont rencontré Jean-Michel MONNET de la SATESE pour travailler sur le projet de la station d'épuration pour le hameau de la Martelière. Sous réserve d'une étude plus approfondie et au vu du nombre d'habitants du hameau, la solution technique retenue serait un filtre planté de roseau à simple étage. Cette technique est simple d'entretien. Il faut rester vigilant sur la taille du filtre par rapport au nombre d'habitants raccordés pour éviter tout surdimensionnement qui empêcherait le bon fonctionnement de la station.

Le Département propose une assistance à maîtrise d'ouvrage simple ou mandat. Le service de l'Eau n'ayant pas envoyé les conditions tarifaires et la convention type, la décision est reportée au prochain conseil.

✓ **Sinistre STEP du village : proposition d'Eiffage**

Le 17 juin 2011, une réunion entre les différentes parties – à savoir l'entreprise Eiffage, le cabinet d'étude Nicot, les assureurs, les élus et le service de la SATESE- avait permis d'arriver à un accord sur le partage des responsabilités et donc du paiement de la réhabilitation du filtre à sable endommagé. Au cours de l'été, un projet de protocole avait été rédigé répartissant les responsabilités à hauteur de 60 % pour Nicot et 40 % pour Eiffage. En janvier 2012, après plusieurs relances, la société Eiffage a annoncé qu'elle n'était pas d'accord sur les termes du protocole. Le 10 avril, la société a donc transmis un nouveau protocole prévoyant un partage des responsabilités à hauteur de 60 % pour Nicot, 30 % pour Eiffage et 10 % pour la Commune. Le protocole a été transmis à la Satese pour avis. Les élus prendront position lors du prochain conseil municipal.

✓ **Facturation pose et fourniture de compteur d'eau**

Le règlement du service d'eau potable, dans son article 8, prévoit que le compteur d'eau doit être entretenu en bon état de fonctionnement par l'abonné. D'autre part, chaque abonné est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour protéger son branchement contre le gel.

Le tarif de la prestation des services communaux pour la fourniture et la pose de compteur individuel lorsque le compteur d'eau est détérioré par le gel ou un mauvais entretien du

compteur est fixé à 80 euros ttc.

2. BATIMENTS

✓ **Projet de rénovation de la salle des fêtes / Choix des bureaux de contrôle technique et CSPS**

En vue de la rénovation et de l'extension de la salle des fêtes, une consultation a été lancée afin de recruter un bureau d'étude chargé du contrôle SPS et du contrôle technique. Cinq bureaux d'études ont été consultés.

Les propositions reçues en Mairie sont les suivantes

Bureau d'études	CSPS	Contrôle technique	TOTAL
SOCOTEC	3030.00 HT	4100.00 HT	7130.00 HT
ALPES CONTROLES	2520.00 HT	2800.00 HT	5320.00 HT
APAVE	1470.00 HT	2690.00 HT	4160.00 HT
QUALICONSULT	1222.50 HT	2240.00 HT	3462.50 HT
VERITAS	1881.00 HT	2315.00 HT	4196.00 HT

Au vu des propositions, le Conseil Municipal décide de retenir le bureau QUALICONSULT pour les missions de contrôle technique et de CSPS.

3. URBANISME

✓ **Révision de la carte communale**

Pierre-Louis FILLET présente au conseil municipal l'intérêt de réviser la carte communale. En effet, à l'issue de diverses commissions urbanisme, il est apparu nécessaire de doter la commune d'une vision d'ensemble de son développement urbain afin d'accompagner son développement démographique et économique tout en respectant les paysages (agricoles, naturels ou bâtis), l'activité agricole, l'organisation et l'architecture du village et des hameaux ; l'objectif est également d'optimiser les réseaux pour tenir compte des contraintes financières et techniques.

Monsieur le Maire décide d'engager l'élaboration d'une carte communale et demande à Monsieur le Préfet de lui transmettre les dispositions et documents mentionnés à l'article R 121-1 du Code de l'Urbanisme.

✓ **Cahier des charges pour le recrutement du bureau d'étude pour l'étude urbaine et la carte communale**

Frédéric Poudevigne du CAUE de la Drôme a transmis le cahier des charges pour le recrutement du bureau d'étude. L'étude d'urbanisme aura pour objectif :

- de définir les orientations et les secteurs potentiels en matière d'extension villageoise et de développement de l'urbanisation
- de proposer sur les secteurs stratégiques et à enjeux des schémas de principes, de développement et d'organisation du bâti
- de proposer un schéma d'aménagement des espaces publics villageois.

La mission concernant la révision de la carte communale devra suivre le cadre réglementaire.

L'appel à candidature a été publié le 3 avril 2012. Les dossiers de candidature sont à envoyer avant le 9 mai.

L'étude urbaine bénéficiera d'une subvention Leader (le dossier a obtenu un avis d'opportunité favorable le 2 avril) d'environ 14 000 euros. Le Département aidera à hauteur de 50 % sur le solde restant à charge.

4. DIVERS

✓ **Séminaire du 12 mai**

Les élus devront faire part de leurs attentes pour cette journée.

✓ **La Grande Récré 17 juin**

La Grande Récré organisée par les 4 associations de parents d'élèves du canton aura lieu le 17 juin sur la commune autour de la place de la fontaine de 12h à 20h. Les organisateurs demandent la participation de la commune pour installer un compteur de chantier et fournir des feux de signalisation.

5. QUESTIONS DIVERSES

✓ Nettoyage de printemps prévu le samedi 28 avril à partir de 9h

✓ Local de la crèche :

La directrice renouvelle sa demande d'acheter un radiateur électrique. D'autre part, un courant d'air frais passe sous les fenêtres. La porte donnant sur la cour est difficile à fermer.

La commune fera l'acquisition de deux radiateurs électrique à bain d'huile.

✓ Une réflexion pour la mise en place d'un circuit patrimoine autour du village est lancée. Le panneau de randonnée sera installé devant l'entrée des toilettes publiques.

✓ Gilles Chazot fait un compte rendu de la réunion du SITCV du 21/03/2012. La cotisation par habitant va être portée à 3 euros pour financer la mise aux normes des émetteurs lors du passage à la TNT. Le SITCV sera peut être fusionné avec le syndicat départemental d'ici quelques années. La Commune de Rencurel s'interroge sur le maintien de sa participation au SITCV puisque depuis le passage à la TNT, l'ensemble des habitants de la commune reçoit la télévision par le satellite, le réémetteur n'ayant pas été équipé pour la diffusion de la TNT.

- ✓ Nadège Fillet évoque la situation budgétaire de la CCV. Les dotations de l'Etat et du Département ont baissé de 60 000 euros. Dans le cadre d'un plan d'économie générale, les élus se sont interrogés sur les diverses compétences de la communauté de commune. Ainsi le fonctionnement de l'orchestre à l'école sera revu pour dégager une économie de 20 000 euros. Les aires de pique-nique redeviennent communales. L'objectif est de dégager des marges de manœuvre pour que le projet de territoire puisse entrer dans sa phase opérationnelle.
- ✓ Pierre Hustache propose d'utiliser les cotisations tennis pour réparer le grillage.
- ✓ Les travaux sur les routes d'accès au Vercors (Gorges de la Bourne, Petits Goulets, canalisation forcée EDF à Goule Noire) se déroulent en même temps. Pierre Hustache souligne le surcoût en temps et en carburant que ces interruptions de circulations génèrent pour les usagers, voire peuvent décourager l'installation de nouveaux habitants. Pierre-Louis FILLET adressera un courrier au conseil général de l'Isère avec copie à Claude Vignon pour les alerter sur la situation et leur demander plus de renseignements pour les années à venir.

Séance levée à 22h

Prochain conseil le 21 mai 2012.